

L'entretien de la végétation des cours d'eau



En France, il existe deux types de cours d'eau, les domaniaux et les non domaniaux. Sur le bassin versant de l'Oudon qui totalise plus de 1000km de cours d'eau, seulement les 20km de l'Oudon de Segré à la confluence avec la Mayenne sont domaniaux. Sur ce secteur, c'est le Conseil Général du Maine et Loire qui est propriétaire. Pour tous les autres ruisseaux ou rivières, le riverain est propriétaire des berges et du lit jusqu'à la moitié. Dans les deux cas, c'est le propriétaire qui doit assurer l'entretien de la végétation.

L'entretien de la rivière, une obligation pour le riverain :

Selon le code de l'Environnement, le propriétaire riverain ou son ayant droit est tenu à l'entretien de la rive afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux. L'entretien comprend :

- L'élagage et le recépage de la végétation arborée ;
- L'enlèvement des embâcles et des débris gênants.

Le riverain doit également assurer la bonne tenue des berges et préserver la faune et la flore dans le respect du fonctionnement des milieux aquatiques.



La ripisylve doit donc être maintenue en équilibre. Pour cela, il faut exclure l'entretien excessif (coupe à blanc) qui annule les effets positifs d'une ripisylve. Il faut également ne pas laisser la végétation envahir le lit et modifier le libre écoulement des eaux.

La plantation sur berge :

On constate que certains cours d'eau ou tronçons de cours d'eau ne possèdent pas de rideau végétal. Dans ce cas deux solutions peuvent être envisagées :

- La régénération naturelle
- La plantation.

La régénération naturelle, solution économique, peut être complétée ponctuellement par des plantations d'essences adaptées.

La végétation en bordure de cours d'eau, également appelée ripisylve, joue un rôle essentiel :

- Stabilisation et maintien des berges par les racines ;
- Ombrage diffus (prévention du réchauffement) ;
- Frein au ruissellement ;
- Filtration des polluants ;
- Abri pour la faune sauvage ;
- Valorisation économique du bois ;
- Effet brise vent ;
- Rôle paysager ;
- Maintien de la biodiversité.

Diagnostic et conseils d'entretien gratuit :

Si vous souhaitez créer, restaurer ou entretenir votre ripisylve, contactez :

Alexandre Pellé
Technicien de rivières
S.B.O.S
02.41.92.52.84

Des conseils techniques et un accompagnement sur le terrain pourront être réalisés.